

Revenu minimum et citoyenneté

Droit au travail vs. droit au revenu¹

André Gorz²

L'instauration d'un « revenu d'existence » ne ferait qu'é luder le problème que la « société de marché » ne parvient pas à résoudre : comment assurer à tous le droit au travail qui seul confère aux individus une véritable citoyenneté. Pire, plutôt que de favoriser un partage plus équitable de l'emploi, elle risquerait de renforcer le clivage entre les actifs bien intégrés dans la sphère économique et les exclus voués aux activités informelles et précaires.

S'agirait-il d'un revenu minimum « insuffisant », il ne saurait décourager ses bénéficiaires de chercher un emploi, mais permettrait de justifier que les emplois précaires et faiblement qualifiés — qui seuls augmentent — soient rémunérés en dessous du minimum de subsistance (et les prestations sociales également réduites). Solution régressive donc, il aggraverait les inégalités entre les travailleurs « au rabais » et ceux qui disposent d'un vrai travail ; en bref, il accentuerait le caractère dual de notre société, confortant une tendance évidente à la contraction du volume de travail « rentable » et à sa monopolisation par quelques-uns au détriment des autres voués aux « petits métiers ».

S'agirait-il d'un revenu minimum « suffisant », il pourrait rendre acceptable le développement de l'emploi intermittent, temporaire et à temps partiel et libérer du temps de tous pour des activités « vernaculaires ». Mais il est à craindre qu'il ne soit finalement considéré comme un salaire qui rémunère les activités informelles, en particulier domestiques et familiales, de la sphère privée, en raison de leur « utilité sociale » et ne les fasse tomber sous le contrôle de l'Etat. Au demeurant, le revenu qui leur serait

1. Les titres et inter-titres sont de la rédaction.

2. Sociologue. Auteur de *Adieux au Prolétariat*. — Paris : Editions du Seuil, 1981 ; *Les Chemins du Paradis*. — Paris. Galilée 1983. *Métamorphoses du Travail, Quête du sens*. — Paris. Galilée 1988. *Capitalisme, Socialisme, Ecologie*. — Paris. Galilée 1991.

ainsi « octroyé » par celui-ci placerait les individus en situation de dépendance et ne leur conférerait aucun des droits de citoyenneté qui reposent sur le droit du travail, c'est-à-dire sur le droit de toucher un revenu et de jouir de la plénitude des droits civiques qu'on obtient en échange du devoir de travailler dans la sphère professionnelle et point seulement informelle (micro-sociale et privée).

Bref, l'octroi d'un revenu minimum ne saurait suppléer à l'incapacité qui est la nôtre d'assurer à tous un véritable droit à l'emploi qui cependant demeure, dans nos sociétés, la condition première d'une pleine citoyenneté.

H.J.

Après un été chaud, au cours duquel la révolte des banlieues, se propageant d'est en ouest, embrasa la plupart des grandes villes, mille économistes signèrent un appel pour demander le vote d'urgence d'une loi garantissant à tout citoyen le versement d'un revenu minimum, sa vie durant. Cela se passa aux Etats-Unis, en 1968. Le président Nixon déposa un projet de loi dans ce sens. Le Congrès américain le repoussa de justesse. Les débats qui précédèrent le

vote révélèrent l'extrême ambiguïté de la proposition. Car, selon son montant et son contexte, la garantie d'un revenu à vie peut aggraver, atténuer ou supprimer la nécessité dans laquelle se trouve tout citoyen de chercher et d'accepter un travail, n'importe quel travail.

Le débat d'il y a vingt-cinq ans est sur le point de reprendre en Europe et la question se repose : garantir un revenu à tout un chacun, dans quel contexte, dans quel but et avec quelles conséquences ? S'agit-il de garantir à tout citoyen un revenu *suffisant* qui lui permette de refuser les emplois rebutants et mal payés ; de travailler par intermittences ou à temps très réduit et de s'adonner à des activités non rémunérées qui contribuent au « bien-être de la nation » ? Ou s'agit-il de garantir un *minimum* si faible que, pour survivre, les « bénéficiaires » seront contraints d'accepter des emplois à moins de 10 francs l'heure ?

L'échec du « Family Assistance Plan »

L'administration Nixon a proposé à la fin des années 60 un « Family Assistance Plan » qui visait à garantir à chaque Américain au moins 1 600 dollars par an, et qui prenait appui sur les résultats préliminaires de l'expérience d'instauration d'un impôt négatif dans le New Jersey. L'interprétation de ces résultats était à l'époque consensuellement optimiste : l'effort des bénéficiaires d'un revenu garanti, en vue de trouver un travail, ne semblait pas diminuer. Pourtant, le projet a fini par échouer en 1970. Pourquoi ? Selon les politologues américains Mead et Hecllo, les raisons sont essentiellement d'ordre politique. Entre autres : les promoteurs du projet n'envisageaient de conditionner d'aucune manière le revenu garanti à l'exercice d'un travail pour ceux qui le pouvaient. Or, les enquêtes d'opinion ont montré qu'une large majorité d'Américains n'acceptent de garantir un tel revenu minimum qu'en échange d'une obligation sociale.

Source : Lafay, Jean-Dominique. — « Les programmes d'expérimentation sociale vingt ans après ». — *Analyse de la SEDEIS*, janvier 1988.

futuribles

La garantie d'un revenu minimum « insuffisant »

Avant d'examiner les pièges que contient, selon moi, la garantie d'un revenu suffisant, c'est sur la garantie d'un revenu insuffisant que je m'arrêterai brièvement. La formule, en effet, a maintenant en Allemagne des partisans influents, inspirés par les raisonnements de Milton Friedmann et qui se situent de manière assez inattendue dans le camp social-démocrate. Pour Friedmann, le but d'un minimum garanti était de contraindre les « pauvres aptes au travail » à accepter les emplois marginaux, saisonniers, irréguliers et faiblement rémunérés pour lesquels il n'existait pas assez de candidats, les allocations sociales étant trop généreuses pour que ces emplois « bas de gamme » aient un attrait. Il convenait donc de réduire les allocations d'aide sociale, d'aggraver la pauvreté des pauvres et de les forcer ainsi à accepter des travaux qui, si mal payés qu'ils fussent, leur apporteraient un complément de revenu. Le minimum garanti devait donc subventionner les personnes qui accepteraient les *bad jobs*, mais il devait subventionner du même coup les employeurs en leur fournissant une main-d'œuvre au rabais dont le salaire ne serait, après tout, qu'un revenu d'appoint.

C'est là aussi le raisonnement d'un directeur de recherche à l'Institut Max Planck de Cologne. Dans un article publié tout récemment dans la revue théorique du SPD³, il remarque que l'Etat providence n'est plus la solution au problème, il est devenu lui-même partie intégrante du problème qu'il était censé résoudre. Les indemnités de chômage, mais aussi l'allocation de fin de droits et l'aide sociale dépassent souvent ce que peut rapporter un emploi bas de gamme. Or, remarque l'auteur, les seuls emplois qui peuvent être créés en grand nombre sont, l'exemple américain le prouve, des emplois qui ne seraient pas rentables s'ils étaient normalement rémunérés et qui, d'ailleurs, ont disparu chez nous précisément pour cela : des emplois manuels, sans qualification, salissants, à faible productivité. Il faut que ces emplois redeviennent rentables pour l'employeur et que les chômeurs aient intérêt à les accepter même quand ils ne rapportent pas le minimum de subsistance. Il faut donc subventionner ces emplois en permettant aux personnes de cumuler un revenu social garanti avec leur salaire, tant que celui-ci ne dépasse pas un certain niveau. Le plein emploi pourrait alors être rétabli, même si les emplois ainsi subventionnés demeurent hors normes tant par leur faible rémunération, leurs horaires irréguliers et leur précarité, que le statut à part de leurs titulaires, privés de nombreuses garanties qu'apporte le droit du travail.

3. Scharpf, Fritz W. — « Soziale Gerechtigkeit im globalen Kapitalismus ». — *Die Neue Gesellschaft/Frankfurter Hefte*, 6 juin 1993.

Baisse des salaires des emplois faiblement qualifiés

Outre le fait que la croissance économique en France est particulièrement pauvre en emplois (le chômage a triplé depuis 1975

alors que le PIB a augmenté de 60 %), il apparaît de plus en plus évident que la **majorité des emplois nouveaux seront situés dans le tertiaire marchand non qualifié** (secrétaires, aides soignantes, ouvriers du tri et de l'emballage, serveurs de cafés et de restaurants).

En même temps, comme l'a montré l'actuel secrétaire d'Etat américain au travail, Robert Reich ¹ **le prix international du travail non qualifié ne peut que baisser** en raison de son abondante croissance dans une économie de plus en plus mondialisée.

Dans un tel contexte « le SMIC est forcément créateur de chômage » affirme M. Godet qui souligne, comme le rapport de la Commission Mattéoli sur les obstacles structurels à l'emploi, la nécessité de **réduire le coût du travail non qualifié**.

Plusieurs mesures ont déjà été adoptées en ce sens, notamment par allègement des charges sociales, mais, soulignant qu'il « ne faut pas non plus demander aux entreprises d'assurer une fonction de redistribution sociale des richesses qu'elles créent », Michel Godet affirme pour sa part que « c'est à la collectivité d'assurer, par des transferts de solidarité qui s'imposent dans le partage des richesses, par l'équivalent d'un impôt négatif, un revenu minimum aux citoyens » ².

futuribles

Les poids lourds de la création d'emplois (1982-1990)

	Masse	Taux
1) Secrétaires	+256 000	+ 57 %
2) Enseignants du secondaire	+145 000	+100 %
3) Informaticiens	+ 99 000	+300 %
4) Aide-soignants	+ 75 000	+ 33 %
5) Nettoyeurs	+ 74 000	+ 27 %
6) Représentants auprès d'entreprises	+ 70 000	+140 %
7) Gardiennes d'enfants	+ 70 000	+ 43 %
8) Ouvriers du tri, emballage, expédition ...	+ 67 000	+ 65 %
9) Serveurs (cafés, rest.) ...	+ 66 000	+ 35 %
10) Agents de service	+ 61 000	+ 43 %
11) Représentants auprès de particuliers	+ 61 000	+100 %
12) Techniciens entretien industriel	+ 60 000	+ 60 %

Source : M. Godet, CNAM. Calculs d'après INSEE première, juillet 1992, in « La maladie du diplôme ». — *Futuribles*, n° 173, février 1993.

1. Reich, Robert. — *L'économie mondialisée*. — Paris : Dunod, 1993.

2. Godet, Michel. — « Les obstacles structurels à l'emploi : analyses et propositions oubliées ». — In *revue Futuribles*, n° 180, octobre 1990.

Ces propositions ont le mérite, si l'on ose dire, de formuler ouvertement ce que souhaitent d'importants secteurs du patronat européen. Il s'agit, en somme, de créer un deuxième marché du travail qui, par le biais, à première vue progressiste, d'une garantie du revenu, serait abrité non pas contre la concurrence des pays à bas salaires mais, au contraire, contre des dispositions essentielles du droit social et du droit du travail. La société duale prendrait une nouvelle forme : d'un côté les actifs, de moins en moins nombreux, qui occupent des emplois stables, qualifiés et relativement bien payés ; de l'autre côté celles et ceux qui sont voués aux *bad jobs*, aux patrons spécialisés dans l'exploitation d'une main-d'œuvre au rabais, au statut de citoyens de seconde zone. Des tentatives dans ce sens s'observent actuellement en Allemagne : des municipalités menacent les chômeurs de leur supprimer ou réduire l'aide sociale s'ils n'accep-

tent pas un emploi d'utilité publique, consistant le plus souvent en travaux de nettoyage, de terrassement, d'enlèvement d'ordures. Une indemnité de 2 DM par heure leur est proposée.

Motivé à l'origine par le souci de garantir un revenu de subsistance aux personnes qui ne trouvent pas d'emploi, le minimum garanti à tout citoyen suscite aujourd'hui un intérêt croissant par sa fonction cachée : il permet d'employer des personnes en rémunérant leur travail au-dessous du minimum de subsistance, cette subsistance étant assurée par leur revenu social d'appoint. L'abaissement du coût du travail est particulièrement fort si un faible revenu d'existence ou revenu de citoyenneté est introduit — comme le prévoient presque tous ses partisans — en remplacement de toutes les autres allocations sociales actuellement existantes. Les revenus d'existence envisagés se situent, selon les auteurs, entre 1 250 et 2 000 francs par mois. Financés par l'impôt, ils doivent s'accompagner de la suppression des cotisations sociales liées au salaire. Quand un revenu d'existence faible est — comme le prévoient les partisans de l'allocation universelle — versé inconditionnellement à tout citoyen, le résultat peut être un transfert de revenu de bas en haut, des couches pauvres vers les couches aisées. Les premières, en effet, seront privées d'un ensemble d'allocations sociales (allocations familiales, allocation de loyer, allocation de la mère au foyer, indemnités de chômage total ou partiel, etc.) dont le total est souvent supérieur au revenu d'existence. Tandis que les secondes toucheront le revenu d'existence en plus de leurs gains relativement élevés, à moins d'être imposés à des taux néerlandais ou scandinaves.

Socialement régressive si elle sert à créer un grand nombre d'emplois au rabais et à contraindre les chômeurs à les accepter, la garantie d'un revenu d'existence peut cependant remplir aussi une fonction parfaitement adaptée à l'évolution de sociétés avancées qui produisent un volume croissant de richesses avec un volume décroissant de travail. La contraction du volume de travail n'y exclut pas de l'emploi les seules personnes sans qualification ni aptitude professionnelle. On compte, aux Etats-Unis, 30 % de chômeurs chez les jeunes diplômés de l'Université. En France, un tiers des chômeurs jeunes (18 à 25 ans) sont diplômés de l'enseignement secondaire ou supérieur. La production et la gestion « allégées » (en américain : *lean production, lean management*) éliminent massivement des cadres techniques et administratifs. La gestion du personnel « à flux tendus » conduit à ne conserver qu'un noyau réduit de salariés permanents autour duquel la firme fait graviter une masse de temporaires et surtout de vacataires de tous les niveaux de qualification, auxquels un volume variable (le plus souvent moins de 20 heures par semaine) de prestations peut être demandé à intervalles irréguliers. Ces « *contingent workers, contingent employees* », comme on les appelle aux Etats-Unis, constitueront, prévoit-on, la majorité des actifs à la fin du siècle, contre environ 35 % actuellement. Le télétravail accélérera la tendance. Celle-ci va ainsi nettement dans le sens d'une réduction substantielle de la durée du tra-

vail avec réduction correspondante du salaire. La garantie d'un revenu d'existence (Anglais et Allemands préfèrent l'appeler « revenu de base » : *basic income*, *grundeinkommen*) devrait rendre cette évolution socialement acceptable.

Le revenu de base ou d'existence remplirait, dans ce contexte, une double fonction : celle d'indemnité de chômage, total ou partiel, et celle d'incitation à travailler de façon intermittente, à temps réduit et horaires variables, à la demande des entreprises. Le travail discontinu donnerait ainsi droit à un revenu continu et le salaire perdu en raison des durées de travail relativement faibles serait com-

Le développement du travail précaire

Le Bureau International du Travail (BIT) soulignait déjà dans son rapport sur « Le travail dans le monde » de 1992 que, non seulement le chômage avait recommencé en 1991 à progresser dans les pays de l'OCDE et continuerait sans doute à augmenter, mais que cet indicateur ne rendait pas compte du développement encore plus rapide du travail précaire.

En Suède par exemple, indique le BIT, le travail à temps partiel représente 20 % de l'emploi mais beaucoup de travailleurs prennent des emplois temporaires ou à temps partiel parce qu'ils n'en trouvent pas de permanents. Selon une étude effectuée au Canada en 1988, dans 24 % des cas le travail à temps partiel n'avait pas été délibérément choisi, ce qui signifie que le chômage réel est certainement plus élevé (d'environ 20 %) que ne le laissent entendre les statistiques, étant donné que ceux qui travaillent à temps partiel sont toujours comptés comme étant « pourvus d'un emploi », quand bien même ils préféreraient travailler à plein temps.

Le travail à temps partiel n'est qu'un aspect d'une tendance qui se généralise vers un emploi plus « précaire ». Au Royaume-Uni, en 1980, 30 % des emplois n'étaient pas des emplois salariés réguliers et à temps plein ; à la fin de 1991, ce chiffre est vraisemblablement passé à 40 %, et l'on observe une évolution semblable ailleurs. Outre le travail à temps partiel, voici les situations auxquelles les travailleurs risquent, toujours selon le BIT, d'être confrontés :

Contrats temporaires ou de durée déterminée. Au moins la moitié des emplois créés

en Allemagne, en Espagne, en France, au Luxembourg et aux Pays-Bas dans les années quatre-vingt étaient destinés à des travailleurs sous contrat temporaire.

Emploi par l'intermédiaire d'agences. En Allemagne, le nombre d'agences de travail temporaire a plus que doublé entre 1982 et 1987 (ces agences sont toutefois illégales en Espagne, en Grèce et en Italie).

Emploi indépendant. Au Portugal, l'emploi indépendant est passé de 12 % du total de l'emploi en 1979 à 17 % en 1989. Il est probable que ce type d'emploi existe surtout dans les pays les plus défavorisés.

Travail à domicile. En Italie, les travailleurs à domicile forment environ 4 % de la main-d'œuvre.

L'explication la plus évidente de ces changements est l'augmentation du chômage. Les demandeurs d'emploi sont dans une position de faiblesse et les employeurs peuvent donc leur proposer un emploi moins intéressant conclut le BIT qui souligne enfin que « A mesure que s'accroît la pression de la concurrence internationale, beaucoup d'employeurs cherchent à éviter les coûts liés au personnel à plein temps. Beaucoup d'entre eux prennent exemple sur le modèle de "l'entreprise flexible" et emploient un noyau permanent de travailleurs réguliers entouré d'un effectif précaire de salariés temporaires, de travailleurs à domicile ou de sous-traitants, ce qui leur permet de s'adapter aux hauts et aux bas de la production sans avoir à supporter le coût d'une main-d'œuvre permanente. »

futuribles

Source : Bureau International du Travail. — « Le travail dans le monde ». — Genève : BIT, 1992.

pensé en majeure partie ou en totalité par un revenu de base garanti à tous. Le montant envisagé pour celui-ci se situe, selon les auteurs, entre 50 % et 100 % du salaire minimum ; ou, selon une idée propagée naguère par les Verts allemands, à 50 % du salaire *médian* et non pas minimum, de manière à atténuer par le revenu de base les inégalités sociales.

Selon ses partisans, un tel système présenterait les avantages suivants : il encouragerait au travail à temps partiel ou à temps partagé ; il permettrait de prendre des congés prolongés pour se perfectionner dans un art ou une technique, expérimenter d'autres modes de vie, refaire des études, s'occuper de parents ou d'amis malades, élever ses enfants, assumer des activités bénévoles, politiques ou d'entraide, etc. Enfin et surtout, le droit au revenu serait inconditionnellement et démonstrativement déconnecté de l'obligation de travailler dans la sphère économique ou d'assumer une fonction utile à celle-ci ; déconnection de toute manière indispensable car « ce que les machines produisent sans bras doit être distribué indépendamment du travail ».

La garantie d'un revenu minimum « suffisant »

La garantie à tout citoyen d'un revenu d'existence *suffisant* assurerait le passage d'une société de plein emploi à une société de pleine activité, au sein de laquelle les activités qui créent du sens, de la convivialité, des liens sociaux, et qui contribueraient à l'enrichissement, à l'épanouissement de la vie, se verraient reconnaître une importance et une dignité sociale au moins égales à celles du travail. Celui-ci cesserait d'être le mode d'intégration privilégié dans la société.

Cette approche, à mon sens, a une évidente supériorité sur celles qui cherchent à perpétuer la société salariale, mais elle a aussi un défaut majeur.

Sa supériorité, tout d'abord, c'est qu'elle renvoie d'emblée, au moins implicitement, à la cause profonde de la crise présente : la société continue de faire dépendre de l'occupation d'un emploi à temps plein le droit à un plein revenu, alors qu'elle n'a plus besoin du plein travail de tous et n'est pas capable de le leur assurer. Les activités susceptibles de se développer ne sont plus du travail productif au sens de l'économie politique, c'est-à-dire du travail *rentable*, du travail qui valorise un capital. Au contraire, le volume de travail rentable, que le capital peut employer avec profit, ne cesse de se contracter. Les activités susceptibles de se développer en réponse à des besoins réellement ressentis sont surtout des services de personne à personne, lesquels, dans la grande majorité des cas, ne se situent pas dans la sphère de l'économie capitaliste.

Dans la mesure où elle continue de faire dépendre le droit à un plein revenu de l'occupation d'un emploi à temps plein, la société est obligée de créer par tous

les moyens des emplois. Cela l'amène à chercher à transformer en emplois des activités que les gens pourraient, devraient ou aimeraient assumer eux-mêmes mais pour lesquelles un emploi « normal » ne leur laisse pas assez de temps. En somme, au lieu de redistribuer le travail économiquement rentable ou utile de manière que tout le monde puisse travailler moins et avoir plus de temps pour les tâches qui relèvent d'un savoir-faire « vernaculaire » (au sens qu'Ivan Illich a donné à ce mot), les tâches vernaculaires sont transformées en emplois et en spécialisations professionnelles. La conséquence en est un appauvrissement et une unidimensionnalité accrue des possibilités, capacités et relations inter-individuelles. Le souci de l'autre, la sympathie, la convivialité, la solidarité avec les faibles — ce que les Américains appellent le « caring », qu'on peut traduire par le « relationnel » — sont de plus en plus considérés comme des « gisements d'emplois qualifiants ». Le PDG d'une chaîne de supermarchés suggère que « l'aptitude » à être aimable, secourable, serviable devrait être enseignée et certifiée par un diplôme. Elle aide à vendre et, de plus, crée du « lien social ». Mais une civilisation où le relationnel et le lien social deviennent l'affaire de professionnels diplômés sera aussi une civilisation où les conduites relationnelles apprises et programmées accéléreront la disparition des conduites spontanées. Personne n'aura plus besoin d'aider l'aveugle par exemple à traverser la rue, car « il y a des gens qui sont payés pour ça ».

En ouvrant à tout citoyen la possibilité de ne pas travailler, de travailler à temps partiel, de prendre des congés prolongés en alternant les périodes de travail professionnel rémunérées et celles non rémunérées consacrées aux activités familiales, communautaires ou militantes, l'allocation inconditionnelle d'un revenu de citoyenneté devrait donc, selon ses partisans « Verts » en particulier, déboucher sur une vie et une société plus équilibrées, chaleureuses, frugales, d'où la pauvreté et l'exclusion sociales auraient disparu. Les activités relationnelles s'y verraient reconnaître une valeur sociale égale à celle du travail et seraient, au même titre que celui-ci, le fondement de l'appartenance sociale et de la pleine citoyenneté.

Revenu, intégration sociale et citoyenneté

Or le défaut de cette conception réside précisément, à mon sens, dans la confusion entre deux types d'appartenance, deux types d'intégration, qu'introduit l'idée de citoyenneté garantie par l'inconditionnalité d'un revenu dispensant de travailler si peu que ce soit. Ce que l'on entend aujourd'hui par « exclusion » ne désigne, en effet, ni l'isolement, ni la non-appartenance à une communauté ou à un groupe. Les jeunes chômeurs des banlieues s'auto-organisent en communautés (en « bandes ») où la solidarité, l'entraide, la coopération les

lient et les intègrent plus fortement que les membres d'organisations publiquement reconnues. S'ils sont néanmoins des « exclus », c'est que — comme le précisait admirablement une récente déclaration de la commission sociale de l'épiscopat — le chômage leur interdit de « participer à la production de la société » et, par cette participation, d'acquérir sur la société des droits et des pouvoirs. La garantie inconditionnelle d'un revenu suffisant n'y changera rien, de ce point de vue. Ce revenu, en effet, sera seulement un revenu *octroyé* qui place ses bénéficiaires dans la dépendance vis-à-vis de l'Etat sans leur donner aucune prise ni aucun droit sur lui. L'inconditionnalité du revenu signifie au contraire que la société se passera fort bien du concours de ceux qui préfèrent rester à l'écart; elle leur signifie qu'elle n'a pas besoin d'eux. L'appartenance à une communauté auto-organisée, si précieuse qu'elle puisse être d'autre part, ne protège pas contre le sentiment d'exclusion ou de marginalité des chômeurs: ils ne peuvent pas se sentir des citoyens comme les autres.

La sociologie n'a cessé de distinguer, dans les sociétés modernes, les deux formes d'appartenance, d'intégration ou de socialité que le revenu de citoyenneté confond. Tönnies distinguait société et communauté; Durkheim distinguait intégration fonctionnelle et intégration sociale, distinction que Habermas a redéveloppée en montrant la différence mais aussi la dialectique entre l'intégration dans la société en tant que système, d'une part, et en tant que monde vécu, d'autre part. Dans une société moderne complexe, la pleine citoyenneté demande ces deux modes d'intégration. Elle demande l'appartenance à une communauté primaire solidaire qui, comme le notait Durkheim, est un médiateur indispensable entre l'individu privé et la vie sociale. Et elle demande que l'individu ait une place dans le fonctionnement du système social, système si complexe qu'il échappe à la compréhension de ses agents et exige leur spécialisation fonctionnelle, c'est-à-dire leur spécialisation en fonction, précisément, des exigences d'un tout impersonnel. Le « travail » désigne aujourd'hui cette activité fonctionnellement spécialisée et rémunérée en raison de son utilité au système social. Aussi longtemps que le fonctionnement du système social, sa production et reproduction, exigeront du travail humain, le travail, si réduit que soit le temps qu'il occupe dans la vie de chacun, sera indispensable à la pleine citoyenneté. En tant que droit de participer à la production du tout social et d'acquérir sur lui des droits et des pouvoirs, le droit au travail doit être compris comme un *droit politique*.

Concéder à la place de ce droit politique le droit à un revenu et prétendre fonder la citoyenneté sur celui-ci, c'est affirmer implicitement qu'en dernière analyse toute activité est utile au système social, y compris, en particulier, les activités bénévoles d'entraide ou les activités domestiques qui reproduisent la vie et la force de travail. Le revenu de citoyenneté serait, dans cette optique, le *salaire* que la femme au foyer par exemple gagne par son *travail* de ménagère, de génitrice et d'éducatrice, travail d'une éminente utilité fonctionnelle, puisqu'il fournit au système social des individus aptes à le servir. Cette assimilation à un travail fonc-

tionnel des activités de la sphère microsociale ou privée conduit à effacer tout simplement ce qui les différencie. Le danger politique de cette assimilation est évident.

La société moderne se distingue, en effet, de l'ordre social prémoderne et de l'Etat totalitaire antimoderne par l'autonomie qu'elle reconnaît à l'individu et les espaces d'autodétermination et d'auto-organisation qu'elle ménage aux personnes. Dans la sphère privée et dans la sphère microsociale, les personnes sont souveraines, s'associent librement selon leur jugement propre et non pas selon les commandements de l'Eglise, de la tradition ou du Parti unique. En tant que membre d'une association, d'une communauté ou d'une famille, la personne ne remplit donc pas une fonction au service de l'ordre ou de l'Etat.

Salaire maternel

L'instauration d'une allocation parentale qui remplacerait les dispositifs d'aide familiale existants, sera l'objet en France d'une discussion parlementaire au printemps prochain. Dans l'idéal, selon un rapport sur la question déposé par un député (C. Codaccioni) à la demande du Premier ministre, cette allocation serait versée quelle que soit l'activité du parent. Toutefois, la proposition de loi et l'avant-projet gouvernemental, qui ont été déposés à la suite du rapport Codaccioni, conditionnent tous deux le versement d'une allocation à un arrêt temporaire de travail de l'un des deux parents. Il s'agit officiellement de redresser la natalité française et de donner aux femmes qui le souhaitent la possibilité d'élever leurs enfants. Les femmes abandonneront-elles pour un demi SMIC la citoyenneté active que leur confère, selon André Gorz, une indépendance financière difficilement acquise grâce au travail ?

futuribles

1. Face à la crise en effet, la solution d'attente consisterait à ce que l'allocation soit réservée aux parents choisissant de s'arrêter momentanément de travailler.

Des droits sociaux sans citoyenneté

Si les systèmes de protection sociale en Europe occidentale sont en crise, notamment du fait de la faible croissance économique et de l'augmentation des dépenses sociales liées au chômage, à l'accroissement des dépenses de santé et aux retraites, la situation en Europe de l'Est est encore plus préoccupante. En effet, l'ancien système de protection sociale de cette région était caractérisé par le rôle prépondérant de l'Etat assurant à chacun des prestations sociales faibles sans doute mais universelles et déconnectées, par exemple, de toute référence à l'activité professionnelle des allocataires.

Laurence Lombart et Raphaël Tresmontant¹ soulignant combien un tel système était onéreux et peu satisfaisant affirment ainsi que l'Etat socialiste était à sa manière un Etat providence, qui assurait une série de droits matériels en contrepartie de la subordination politique. »

« Ces "droits sociaux sans citoyenneté" étaient perçus comme acquis et intangibles, incombant à la seule responsabilité de l'Etat et largement déconnectés du travail et de la production de ressources. Au premier chef, il y avait la garantie de l'emploi (résumée ironiquement dans la formule « vous faites semblant de travailler, on fait semblant de vous payer »). Le coût des autres biens sociaux était largement invisible pour les individus (absence de prélèvements individualisés) et pour la collectivité (confusion entre le budget social et le budget de l'Etat) ».

futuribles

1. Extrait de Lombart, Laurence ; Tresmontant, Raphaël. — « Réinventer la protection sociale en Europe de l'Est ». — in revue *Futuribles*, n° 178, juillet-août 1993.

Le propre de l'Etat totalitaire, en revanche, c'est qu'il abolit la sphère privée et les espaces de souveraineté des personnes. Toutes leurs activités sont instrumentalisées et finalisées par le Parti-Etat, y compris, pour reprendre cet exemple, les activités domestiques, assimilées à un travail fonctionnel au service de la Nation : la femme allemande, sous le III^e Reich, remplissait sa fonction de génitrice en fournissant de futurs soldats au Reich et au Führer, elle devait s'enorgueillir de cette fonction, ne pas considérer ses enfants comme les siens propres mais les destiner d'emblée à l'Etat. L'*activité* maternelle était transformée en *travail*.

Le droit au travail, source de citoyenneté

Le travail et le droit au travail ont une si grande importance politique dans la société moderne précisément parce que la production du système social n'englobe pas toutes les activités. Elles ne se situent pas toutes dans la sphère publique, ne sont pas toutes régies par le droit et ne confèrent pas toutes un statut. Travail et activités microsociales ou, ce qui revient au même, intégration fonctionnelle et appartenance à une communauté se complètent l'une l'autre, chacune contenant la critique de l'autre et libérant de l'autre.

Si les enfants de paysans ont déserté les campagnes et si les femmes revendiquent le droit de travailler, c'est que le travail salarié, si contraignant et déplaisant qu'il puisse être par ailleurs, libère de l'enfermement dans une communauté restreinte dans laquelle les rapports inter-individuels sont des rapports privés, fortement personnalisés, régis par un rapport des forces mouvant, des chantages affectifs, des obligations impossibles à formaliser. Les prestations que les membres de la communauté échangent n'ont pas de valeur sociale publiquement reconnue et ne leur confèrent pas de statut social.

Le salariat sera donc pour eux une émancipation : la prestation de travail y a un prix et un statut publics ; le rapport avec l'employeur est régi par des règles de droit universelles, destinées à mettre le salarié à l'abri de l'arbitraire et des demandes personnelles du patron. Le travail fourni a donc un statut de *travail en général* qualifiant son prestataire comme *individu social en général*, capable de remplir une fonction sociale déterminée, de s'y rendre *généralement* utile au système social. Le salaire rémunère le travail fourni, non la personne qui le fournit. L'utilité fonctionnelle de ce travail réside justement dans son impersonnalité : il répond à une demande impersonnelle du système social (du marché ou d'une administration publique) et sa rémunération le rend échangeable contre n'importe quel autre. Bref, il confère la *citoyenneté économique* à son prestataire.

Un revenu qui dispense de tout travail ne tient pas compte du rapport dialectique qui lie le travail fonctionnel et les activités microsociales. Le premier libère

les individus des liens de dépendance particuliers et d'appartenance réciproque qui régissent la sphère microsociale ou privée. Celle-ci, de son côté, libère les individus de l'aliénation et des contraintes d'un travail dans lequel ils fonctionnent comme *autres* parmi d'autres anonymes, ne s'appartiennent pas et ne poursuivent pas leurs buts personnels propres. L'abolition des sphères microsociale et privée signifie l'enrégimentement total des individus totalement dépossédés d'eux-mêmes. Inversement, la vie sans travail universellement échangeable et publiquement reconnu signifie pour l'individu qu'il est voué à l'inutilité et à l'inexistence publique. La sphère des activités privées ou autodéterminées, par lesquelles il affirmait sa souveraineté, devient sa prison en l'absence de toute contrainte ou obligation sociales.

C'est pourquoi la garantie d'un revenu suffisant — garantie de plus en plus indispensable à mesure que le volume de travail socialement nécessaire se contracte et que ce travail lui-même devient une occupation intermittente pour la majorité — doit rester liée au *droit* et au *devoir* pour chaque citoyen d'accomplir une certaine quantité incompressible de travail professionnel au cours d'une année, ou d'un quinquennat, ou de la vie entière. L'un ne va pas sans l'autre : c'est de mon acceptation de devoirs envers la société que découlent ses devoirs envers moi ; c'est des droits que je lui reconnais sur moi que découlent mes droits sur elle. Il n'y a pas de pleine citoyenneté en dehors de cela.

Une allocation qui dispense de tout travail dispense aussi la société de faire accéder chaque personne à la plénitude de ses droits. Elle permet de concentrer tout le travail socialement nécessaire sur les plus performants et d'approfondir la coupure de la société : d'un côté les maniaques du rendement et les passionnés du gain, accaparant le travail macrosocial et l'espace public ; de l'autre côté une masse d'allocataires voués aux activités privées et aux échanges conviviaux.

Le revenu d'existence élude donc le problème politique que la « société de marché » ne sait pas résoudre : celui du droit au travail. Sa solution ne peut pas consister à subventionner, dans le but de réduire le chômage, des emplois de poinçonneur, pompiste ou péagiste. Les emplois ne réalisent le droit au travail que s'ils correspondent à une conscience publique de leur utilité et n'ont donc pas la création d'emplois elle-même pour but principal. Le problème ne provient pas de ce qu'il n'y a « pas assez de travail » pour occuper tout le monde. Il provient de ce que la société ne sait pas et ne veut pas répartir sur tout le monde le volume de travail décroissant dont elle a besoin, en permettant ainsi à tous de travailler moins, mieux, autrement et en ouvrant en même temps l'espace public à des activités qui n'ont pas leur rémunération pour but.
